

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE

CANTAL



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du mercredi 04 janvier 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 28 décembre 2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-trois et le quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSSELLE, Patrick MERAL, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer

Pour :12

DEVÈZE, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD, Julien THERON

Contre : 0

Représentés:

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Jennifer
DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: Jean-Paul DUMAS, Ludovic LEVAIS

Objet: Choix des prestataires pour les missions de contrôle technique et de sécurité pour le gymnase - DE_2023_104

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique du gymnase, la commune a lancé une consultation afin de trouver un prestataire pour assurer la mission de contrôle technique et la mission de sécurité et de protection de la santé.

2 bureaux d'études ont répondu pour la mission de contrôle technique :

- BUREAU VERITAS - 3 800.00 € HT
- SOCOTEC - 4 200.00 € HT

3 bureaux d'études ont répondu pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé :

- BUREAU VERITAS - 1 501.00 € HT
- DAVID FERREIRA - 2 266.00 € HT
- AB INGENIERIE - 2 715.00 € HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 décembre 2022 et a émis les avis suivants .

- Bureau de contrôle technique : choix BUREAU VERITAS

Date de transmission de l'acte: 14/01/2023

Date de réception de l'AR: 14/01/2023

015-211500012-DE_2023_104-DE

A G E D I

- Bureau de mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : choix BUREAU VERITAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de valider les choix de la commission d'appel d'offres et désigne le BUREAU VERITAS comme bureau d'études assurant à la fois la mission de contrôle technique et la mission de sécurité et de protection de la santé ;
- Dit que les tarifs sont arrêtés aux sommes suivantes :
 - 1- mission de contrôle technique : 3 800.00 € HT
 - 2 - mission de sécurité et de protection de la santé : 1 501.00 € HT
- Autorise le Maire à signer les conventions d'engagement avec le BUREAU d'ETUDES VERITAS

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 14 JAN. 2023
publié le ;14 JAN. 2023



Date de transmission de l'acte: 14/01/2023
Date de réception de l'AR: 14/01/2023

015-211500012-DE_2023_104-DE
A G E D I